

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PRÉALABLE À LA DEMANDE D'AUTORISATION DE MODIFICATION SUBSTANTIELLE ET DE MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DE L'INSTALLATION NUCLÉAIRE DE BASE (INB) N°113 DU GRAND ACCÉLÉRATEUR NATIONAL D'IONS LOURDS (GANIL) ET LA DEMANDE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE (PC) POUR LA CRÉATION D'UNE NOUVELLE INSTALLATION, DÉNOMMÉE DESIR (DÉSINTÉGRATION, EXCITATION ET STOCKAGE D'IONS RADIOACTIFS)

Par arrêté du 30 mars 2023, le Préfet du Calvados a prescrit une enquête publique unique préalable à la demande d'autorisation de modification substantielle et de modification du périmètre de l'installation nucléaire de base (INB) n°113 du Grand Accélérateur National d'Ions Lourds (GANIL) et la demande d'un permis de construire (PC) pour la création d'une nouvelle installation, dénommée DESIR (Désintégration, Excitation et stockage d'Ions Radioactifs), sur le territoire de la commune d'EPRON.

Le GANIL souhaite créer une nouvelle plateforme expérimentale (DESIR) composée principalement d'un nouveau bâtiment semi-enterré et de deux canaux de jonction enterrés reliant les installations déjà existantes sur le site.

Le président du Tribunal administratif de CAEN a désigné Monsieur Yann DRUET, en date du 13 mars 2023 en qualité de commissaire enquêteur chargé de procéder à cette enquête publique.

L'enquête publique se déroulera du lundi 24 avril 2023 à 14 h 00 au vendredi 26 mai 2023 inclus à 18 h 00. La mairie d'Epron est le siège de cette enquête.

Lieux de consultation du dossier : à compter de la date d'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée d'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête :

• Au format papier:

Lieux d'enquête	Jours et heures d'ouverture
Mairie d'Epron : 1 place Francis Bernard 14610 EPRON	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30, le samedi de 9h00 à 12h00
Mairie d'Hérouville-Saint-Clair : Rue de la Mairie 14200 Hérouville-Saint-Clair	Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h30, le samedi de 9h à 11h45.
Mairie de Mondeville : 5 rue Chapron 14120 Mondeville	Lundi, Mercredi, Vendredi 8h30 – 12h30 et 13h30 – 17h, le mardi 12h – 17h, le jeudi 8h30 – 17h, le samedi 9h – 12h (2e et 4e samedi du mois)
Mairie de Caen : Esp. Jean-Marie Louvel 14000 Caen	Du lundi au jeudi de 8h à 18h, le vendredi de 8h à 17h.
Mairie de Cairon : 7, rue de la Mairie 14610 Cairon	Lundi et Jeudi 8h00 à 12h00, Mardi 16h00 à 19h00, Mercredi 10h00 à 12h00, Vendredi 16h00 à 18h30

• Au format numérique :

Sur le site internet des services de l'État dans le Calvados : https://www.calvados.gouv.fr/Publications/Avis-et-consultation-du-public/Avis-enquete-publique/
Les-avis-d-enquetes-publiques-en-cours

Sur le site internet à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/4594

Monsieur Yann DRUET, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations, aux jours et heures ci-dessous :

Lieux	Jours et heures de permanences
Mairie d'Epron	 Le lundi 24 avril 2023 de 14h00 à 18h00 (Ouverture de l'enquête); Le vendredi 26 mai 2023 de 14h00 à 18h00 (clôture de l'enquête publique)
Mairie d'Hérouville-Saint-Clair	– Le mercredi 3 mai 2023 de 13h30 à 17h30
Mairie de Mondeville	– Le mercredi 10 mai 2023 de 14h00 à 18h00
Mairie de Caen	– Le mardi 16 mai 2023 de 9h00 à 12h00
Mairie de Cairon	– Le mardi 23 mai 2023 de 14h00 à 18h00

Recueil des observations du public :

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations, propositions ou contrepropositions écrites :

- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <u>https://www.registre-dematerialise.fr/4594</u>
- sur les registres disponibles en mairie d'EPRON, CAEN, CAIRON, HEROUVILLE-SAINT-CLAIR et MONDEVILLE
- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur au siège de cette enquête, la Mairie d'EPRON à l'adresse indiquée ci-dessus
- par voie électronique à l'adresse mail suivante : <u>enquete-publique-4594@registre-dematerialise.fr</u>

Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de Bertrand RANNOU, à l'adresse électronique suivante : <u>bertrand.rannou@ganil.fr</u> et au 02 31 45 46 26 et Franck SOBRIO, à l'adresse électronique suivante : <u>franck.sobrio@ganil.fr</u> et au 02 31 45 49 84.

A l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur dans les mairies de CAEN, EPRON, HEROUVILLE-SAINT-CLAIR, ANISY, AUTHIE, BENOUVILLE, BIEVILLE-BEUVILLE, BLAINVILLE-SUR-ORNE, BRETTEVILLE-SUR-ODON, CAIRON, CAMBES-EN-PLAINE, CARPIQUET, COLOMBELLES, MATHIEU, MONDEVILLE, PERRIERS-SUR-LE-DAN, RANVILLE, ROSEL, SAINT-CONTEST, SAINT-GERMAIN-LA BLANCHE-HERBE, VILLONS-LES-BUISSONS, COLOMBY-ANGUERNY, à la direction départementale des territoires et de la mer du Calvados (10 boulevard du général Vanier 14000 Caen - service urbanisme et risques) et sur le site internet des services de l'État dans le Calvados (http://www.calvados.gouv.fr/) pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de cette enquête.

A l'issue de la procédure :

La décision d'acceptation ou de refus de la demande d'autorisation de modification est accordée par décret pris sur le rapport de la ministre chargée de la sûreté nucléaire.

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, le préfet du Calvados se prononcera par arrêté sur la demande de permis de construire.